

Par contre, les entreprises stables sont celles dont le risque financier est inférieur à 0,2. Elles sont regroupées ici à l'angle inférieur gauche du tableau 3.4. Pour la plupart, ces entreprises ont un RDA inférieur à 0,2 et un RSD supérieur à 1,0.

Les exploitations ayant des difficultés modérées sont celles dont le facteur de risque se situe entre 0,2 et 0,5 inclusivement. Dans le tableau 3.4, elles se situent immédiatement à la droite des cases représentant les exploitations stables.

Le dernier groupe d'agriculteurs se situe dans la catégorie de risque grave : le facteur de risque est supérieur à 0,5 mais inférieur ou égal à 1,2. Dans le tableau 3.4, cette catégorie correspond au reste des cases situées à la gauche de la diagonale. Ces exploitations sont en mesure d'assumer environ la moitié de leur dette ou d'en gérer le remboursement tout en ayant un RDA très élevé.

Ainsi, ces facteurs de risque peuvent être regroupés en quatre catégories de risque : insolvable, difficulté grave, difficulté modérée et stable. Les catégories de risque sont résumées ci-dessous en rapport avec le tableau 3.3. Plus la valeur est élevée sur ce tableau, plus le risque est grand.

Facteur de risque

Insolvable*	> 1,2
Grave	> 0,5 et \leq 1,2
Modéré	\geq 0,2 et \leq 0,5
Stable	< 0,2

2.0 Comparaison du risque relatif par province, par production et par groupe de revenu

Ces facteurs de risque sont maintenant appliqués à l'incidence de la variabilité du risque financier entre 1987 et 1989. D'abord, examinons l'évolution générale par région entre ces deux périodes, conformément au tableau 3.5. Sauf dans les provinces de l'Atlantique et en Ontario, le risque financier global pour les agriculteurs a diminué en 1989 pour atteindre 91 p. 100 de son niveau de 1987. Toutes les provinces présentent les caractéristiques de situations financières stables, à quelques exceptions près. La Colombie-Britannique appartenait à la catégorie de risque modéré en 1987 mais non en 1989, et le Québec affichait le même degré de difficulté financière en 1987 et en 1989.

* Voir l'explication à la page 26.